

Communiqué du SNTRS-CGT

Politique de recherche du gouvernement : La politique du déclin

« *La France est insuffisamment armée sur le plan de la recherche technologique* » a regretté Madame Fioraso, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et la Recherche, le 22 mai, à l'occasion du Forum « Science, Recherche et Société ». Le lendemain, à l'occasion du colloque de la CPU sur « les universités et l'innovation » elle récidivait : « *Nous avons perdu 750 000 emplois industriels en dix ans en France. Notre appareil productif a fondu faute d'innovation et de compétitivité* ». Mais à quoi ont donc servi la loi sur l'Innovation et la recherche de 1999 du Ministre Allègre, la loi programme du Pacte pour la Recherche de 2006, ainsi que le Crédit Impôt Recherche (CIR) dont le montant de 6 milliards d'euros est équivalent à 2 fois le budget du CNRS ? La loi de 1999 qui fut à l'origine des start-up dans les laboratoires publics avait pour objet de « *favoriser le transfert de technologies de la recherche publique vers le secteur économique et la création d'entreprises innovantes* », tandis que la loi de 2006 avait pour but notamment « *d'intensifier la dynamique d'innovation et rapprocher davantage la recherche publique et la recherche privée* ». Quant au CIR, il a été présenté comme un dispositif de soutien aux activités de recherche et développement (R&D) des entreprises, surtout des PME. Il sert bien plus aux grands groupes qui n'en ont pas besoin et ne remplit pas sa mission de soutien aux activités de recherche.

Malgré tous ces dispositifs, la Cour des Comptes faisait le constat en juin 2013 de la stagnation préoccupante de la R&D dans notre pays et de ses répercussions sur la croissance à long terme. Elle pointait du doigt la faiblesse de la R&D des entreprises qui est manifeste depuis deux décennies. En 2008, alors que les dépenses de R&D croissaient de 6.9% et 8.1% en moyenne dans le monde et en Europe, elles n'ont crû que de 0.7% en France. En 2013, la France a enregistré la plus faible création d'entreprises depuis 2009, et il s'est fermé plus d'entreprises qu'il s'en est créé.

L'industrie française souffre d'une production essentiellement de milieu de gamme. Au lieu de développer la R&D pour rester compétitive face à ses concurrents étrangers, elle baisse ses prix et donc ses marges. Le choix fait par les dirigeants d'entreprises de favoriser la rémunération des actionnaires au détriment de l'investissement a pour conséquence de diminuer la compétitivité. C'est la rémunération privilégiée du capital et non l'insuffisance des liens entre la recherche publique et les entreprises qui est la raison fondamentale des délocalisations et des destructions d'emploi dans l'industrie manufacturière. Ces entreprises qui ferment, c'est autant de richesses qui manquent à l'État pour financer les services publics : écoles, santé, organismes de recherche, universités, etc... Là est la cause du déficit commercial chronique et de la dette de l'État.

Pourquoi les entreprises privées devraient-elles changer de stratégie ? La loi de 1999 et celle de 2006 ont mis les laboratoires des organismes de recherche et des universités et leurs personnels à leur disposition. Le CIR est un outil de défiscalisation qui leur permet d'accroître d'autant leurs profits. La loi Fioraso ajoute à l'innovation le transfert comme mission des organismes de recherche et des universités, afin d'aider les entreprises à vendre leurs productions. Or, ce n'est pas aux laboratoires publics de suppléer au manque d'investissements privés dans la R&D.

Amener les laboratoires publics à faire de moins en moins de recherche en glissant vers le transfert, c'est enfoncer encore plus le pays dans la crise et le déclin.